

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRA-ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2020
A LA POMMERAYE (49)**

Clubs présents : Ducati Club de France, MTT Herblinois, MC de la Loire Atlantique, MC De La Divatte (mandat non-valable), CM Sucéen, MC de la Grée, Douaud Passion MX, MC Slider Endurance, Les Anges Gardiens, Hérisson MC, MC Nozéen, MC Turballais, MC du Tenu, MC Baugeois, TC Chalonnais, MC Angevin, ACSM Chavagnes, Auto Club d'Anjou, Brissac MC, MC Château-Gontier, MC d'Ernée, Daon MX, MC du Maine, ASM De l'ACO, MC St Léonard, AM de la Sarthe, MC Suzerain, GS Torcé, MC Montgesnois, ASM 24H ACO, ASCOP Moto Le Mans, Kick MC, Evailé Sport TT, MC Chauchéen 85 (0 voix), MC Luçonnais, MC Pays des Olonnes, MC Fontenay, L'A.Mo.To, Moby Delta Cross, MC Les Cerfs-Volants, Amicale Laïque Le Boupère, TT Landais, MCI Thorigny, MC de la Vie Apremont, MC Les Meillerets 85, MC Challandais, Association Chaillezaise De Sports Tous Terrains, MC Herbretais Holeshoot, MC Les Morfalous, Association Sportive de la Vallée de l'Yon, MC Pit lane Endurance (licence du mandaté non active).

Clubs excusés/absents : 2V-Racing, Association Meilleréenne des Sports Mécaniques, MC Marnais, Amicale Moto Club Sévérac, MC Don Conquereuil, Drefféac Evasion Moto, MC Val de Loire, MC Vicross, MC de Vue, AM d'Allonnes et Brain, MC Durtal les Rairies, Moto Loisirs, MC Les Découvertes, Trial Club 72, Moto Sport Passion, MC Mécasport 72, Moto Challenge Endurance Team, MC Vaas, MC Trajectoires, MC Trajectoire Grand Prix, MX School, MC Team Racing 85, MC Les Pirates.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire.

Patrick COUTANT ouvre la séance et indique la présence de 48 clubs sur 74 pour 2911 voix sur 3491. Le quorum est atteint pour cette assemblée générale. Le tiers des membres votants, c'est-à-dire disposant du droit de vote en vertu de l'article 5.3 des présents statuts représentant au moins le tiers des voix dont dispose l'ensemble des clubs de la Ligue.

Dans une démarche de pérennisation, l'ensemble de Comité Directeur a décidé d'investir pour le siège de la Ligue dans l'achat d'un bâtiment ou la réalisation d'une construction. A ce jour, la Ligue a un loyer à sa charge de 950€ par mois. En effectuant, un prêt d'un montant de 1000€ par mois sur 15 ans, la Ligue aura fait l'acquisition de ses propres locaux. Patrick propose un vote à main levée pour 3 mandats :

MANDAT RESOLUTION 1 : Mandat au Président pour l'achat global d'un terrain et construction de locaux pour la ligue ou de locaux pour la ligue (bâti) pour un montant global de 250 000€
Mandat approuvé à l'unanimité.

MANDAT RESOLUTION 2 : Mandat au Président pour l'achat d'un terrain pouvant recevoir les locaux de la ligue pour un montant global calculé terrain et construction n'excédant pas 250 000€
Mandat approuvé à l'unanimité.

MANDAT RESOLUTION 3 : Mandat au Président pour la construction de locaux pour la ligue pour un montant global calculé terrain et construction n'excédant pas 250 000€
Mandat approuvé à l'unanimité.

Le Président de Ligue, remercie l'ensemble des personnes présentes à cette Assemblée, et clôture la séance.


Patrick COUTANT
Président de la LMR


Jean-François MORIN
Secrétaire Général


Géraldine METAYER & Cécile MONNIER
Secrétaires de séance